

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4173)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC37

présenté par
Mme Dubié, rapporteure

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dans sa rédaction résultant de la présente loi, établissent »

les mots :

« adressent à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.